

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice:11
Présents:10
Votants:10
Affichage le 18/10/2003

Séance du 17/10/2003

L'an deux mil trois ,à 20 Heures 30,le 17 Octobre

le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 10/10/2003 s'est réuni en la Mairie,
lieu habituel des séances,sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, JEUDY François, CORNU Jacques, KLINGUER Ferdinand,
GAY Antoine, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, JUNIER Norbert, HINGER Christophe,
LABART Aurélie.

Absents :

Absent excusé: DREVET J-Christophe ,
Secrétaire de séance: LABART Aurélie

AFFECTATION DES RESULTATS 2002- COMMUNE DE BATTRANS Budget M14

Le Maire expose à l'assemblée les résultats 2002 et la nécessité de procéder à l'affectation :

- excédent de fonctionnement : **22060.26**

- déficit d'investissement à résorber (15596.50)

+restes à réaliser (dépenses – recettes) **500** = besoin de financement (crédit 1068) **16096.50**

L'excédent de fonctionnement 2002 soit : **22060.26** permet de résorber le besoin de

Financement de la section d'investissement qui s'élève à **16096.50**.

La différence soit : **5963.76** s'ajoutera au C/110 – Report à nouveau qui reste disponible

Pour un total de **84293.81 €**

AFFECTATION DES RESULTATS 2002-Service Eau Battrans – M49

Le Maire expose à l'assemblée les résultats de 2002, et la nécessité de procéder à l'affectation :

-excédent de fonctionnement : 2993.43

L'excédent de fonctionnement soit : **2993.43** s'ajoutera au C/110 – Report à nouveau qui reste

Disponible pour un total de **5643.83 €**

EMPIERREMENT VC 104 (Partie non enduite)

Mr le Maire donne connaissance des estimations établies par l'ingénieur TPE relatives aux divers

Travaux à réaliser dans la commune à savoir :

-Empierrement VC 104 (Partie non enduite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°-d'approuver les projets présentés

2°-de charger le SI de l'exécution de ces travaux

3°de mettre à la disposition du Syndicat pour le paiement des travaux retenus, les sommes

Suivantes :

Empierrement VC 140 (partie non enduite)	4656.03€
Somme à valoir 3%	139.68€
ATGC+Frais généraux 5%	232.80€

Soit une somme totale de **5028.51€**

Dont 2514.00€à régler à l'acceptation des travaux et le solde à la réalisation.

REFECTION DES TROTTOIRS DE LA GRANDE RUE

(Depuis la mairie et jusqu'au carrefour avec la rue des perrières côté gauche)

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de pose de bordures de trottoirs le long De la grande rue, établi par la Direction Départementale de l'Équipement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ces estimations s'élevant à 28130.00€HT et 33643.48€TTC
- sollicite une aide auprès du Département pour la pose de bordures de trottoirs sur une Longueur de 280 ml
- mandate le Maire pour entreprendre toutes les démarches de nature à permettre la Réalisation des travaux.

CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention ATESAT ; consistant à l'assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve cette convention
- donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

CABINET PARADIS- MONTANT DOMMAGES -SINISTRE PONT DU 12/03/03

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du compte-rendu du Cabinet Paradis ;suite Au sinistre du 12/03/2003 : choc de voiture contre le pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord sur l'évaluation des dommages déterminés par expertise et arrêtés à la somme de 1358€en valeur à neuf ,TTC dont 1358 vétusté déduite .TTC
- donne pouvoir au Maire pour signer les pièces à venir
- désigne Mr ROGER Jean-Claude ,Trésorier ; Trésorerie de Gray Rue Victor Hugo 70100 Gray ; pour percevoir l'indemnité

LAMBERT Christine- Avancement de grade

Au 1/11/2003 ; Mme LAMBERT Christine, sera employée en qualité d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- créer le poste au 01/11/2003
- fait la déclaration au CDG 70
- donne pouvoir au Maire pour signer les pièces à venir.

Communauté de communes du VAL DE GRAY

Suite au courrier du 5 Mai 2003, le Conseil Municipal invitera des membres adhérents de cette Communauté à venir devant le Conseil Municipal de Battrans, afin de présenter le fonctionnement de Cette institution.

Carte communale :Rendez-vous à définir avec Mme PIERRE- DDE Vesoul

Le Maire,
Gilbert JEANGUYOT